

Lundi, le 13 janvier 2025

2025-01-13

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, treize janvier deux mille vingt-cinq (13-01-2025) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2025 et les conditions de perception ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Conditions de travail des employés.es ;
- 15° Code d'éthique et de déontologie des élus.es / employés.es ;
- 16° Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
- 17° Résolution pour améliorer le déploiement de la couverture cellulaire ;
- 18° Renouvellement de la cotisation ADMQ ;
- 19° Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive ;
- 20° Protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Sommets École Notre-Dame-de-Lourdes et la municipalité ;
- 21° Renouvellement du contrat de service avec Mégaburo ;
- 22° Publicité Semaine des enseignantes et des enseignants – Actualités L'Étincelle ;
- 23° Projet d'entente pour vente d'un terrain ;
- 24° Poste à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme ;
- 25° Projet Mini-gym dans la cadre du Programme En Estrie, ça bouge ;
- 26° Demande de RAVIR pour la réalisation d'un Gala culturel ;
- 27° Lettre d'appui au projet La Marche déposé par la Corporation de développement de Saint-Camille en collaboration avec le Collectif pour la communauté de Saint-Adrien ;
- 28° Octroi du contrat : Conception et construction d'un Skatepark ;
- 29° Voirie ;
- 30° Varia ;

- 30.1° Demande d'aide financière 2025 de la Meunerie ;
- 30.2° Électrification de l'abri bus et installation d'un banc ;
- 30.3° Festivité printanière 3^e édition ;
- 30.4° Semaine de persévérance scolaire – concours pour élèves ;
- 30.5° Fondation du CSSS des Sources – don ;
- 30.6° Modification de la résolution 202412-354 ;
- 30.7° Branchement de la génératrice au garage ;
- 30.8° Conformité du devis – Agrandissement du garage ;
- 30.9° Nouvelles normes pour le recyclage ;
- 30.10 Salon d'information des services communautaires – point d'information ;

202501-001

Il est proposé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la
séance ordinaire du 2 décembre 2024 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202501-002

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE le procès-verbal soit adopté avec la correction de la résolution
202412-354 (point 30.6).

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance
extraordinaire du 2 décembre 2024 (PTI) et qu'ils en ont pris
connaissance ;

202501-003

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance
extraordinaire du 2 décembre 2024 (budget) et qu'ils en ont pris
connaissance ;

202501-004

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance extraordinaire du 2 décembre 2024 (taux de taxes) et qu'ils en ont pris connaissance ;

202501-005

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202501-006

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202400809 = Mégaburo : photocopies	294.70 \$
202400810 = Les Débroussailleurs GSL : déneigement 2024-2025	4 713.98 \$
202400811 = Solution TIM : service support technique	169.20 \$
202400812 / 813 = annulé	
202400814 = Postes Canada : 8 rouleaux de timbres	910.60 \$
202400815 = Camp Musical Val-des-Sources : location de coupes le 9 décembre 2024	17.24 \$
202400816 = annulé	
202400817 = Hydro-Québec : chalet des loisirs, station de pompage, garage, station épuration, centre communautaire	4 106.50 \$
202400818 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 001.45 \$
202400819 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	227.64 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 284 951.11 \$
TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 105 113.98 \$

202490383 à 386 = Isabelle Harmegnies : 40 h service de garde, 12 h coordonnatrice, 4 %	2 101.97 \$
202590001 à 4 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	4 393.04 \$
202590005 à 7, 24 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 697.76 \$
202590008 = annulé	
202590009 à 12 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	3 079.88 \$
202590013 à 16 = Emilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 230.76 \$
202590017 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590018 = Claude Dupont : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590019 = Fanny Gauthier Patoine : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590020 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590021 = Francis Picard : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590022 = Pierre Therrien : rémun. élus pour janv. 2024	1 285.89 \$
202590023 = Richard Viau : rémun. élus pour janv. 2025	435.39 \$
202590025 = Izabel Daigle Lapointe : 12 h service de garde et 7 enfants journée pédao	372.46 \$
2025001 à 4, 9 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, pavillon, chalet des loisirs, location de salle (4 semaines)	2 133.00 \$

202500005 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	6 065.36 \$
202500006 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	2 134.71 \$
202500007 = Ministère du revenu : avis de cotisation (loisirs)	928.28 \$
202500008 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	304.30 \$
202500010 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 584.40 \$
202500011 = annulé	
202500012 = Hydro-Québec : station de pompage, garage, éclairage public	439.73 \$
202500013 = Vivaco : essence, eau, attache nylon, grattoir, gants, attache à clé	930.66 \$
202500014 = Therrien Couture Jolicoeur : service professionnels	1 798.21 \$
202500015 = Régie sanitaire des Hameaux : frais de recul 2024	1 280.00 \$
202500015 = Régie sanitaire des hameaux : collecte des plastiques agricoles novembre et décembre 2024	349.63 \$
202500015 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part janv. 2025	2 169.58 \$
202500016 = Infotech : transport papeterie, contrat d'entretien	7 364.16 \$
202500017 = Pierre Therrien : frais de déplacement	63.00 \$
202500018 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.36 \$
202500019 = Ville de Danville : génératrice	6 500.00 \$
202500020 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	14.30 \$
202500021 = Municipalité de St-Georges : service inspection octobre, novembre et décembre 2024	8 116.80 \$
202500022 = JN Denis : remplissage d'urée, pointe carbure, graisse, lumière, élastique style araignée,	647.98 \$
202500023 = Desroches : diesel,	5 937.26 \$
202500024 = Sidevic : rivet, prise ¼ rallonge de prise, pipe wrench, extension, universal joint, bolts, nylon, pare chocs,	1 147.48 \$
202500025 = CJAN : vœux des fêtes	224.20 \$
202500026 = Avizo : mesure et échantillonnage des boues	3 288.29 \$
202500027 = Oxygène Bois-Francs : oxygène, acétylène, ferroline	51.30 \$
202500028 = Rénovation Guy Chaperon : pelle mécanique	482.90 \$
202500029 = La Meunerie : location 2025 projection de la FADOQ	440.00 \$
202500030 = Équipements ProVicto : impact ¼, megapro 10 bit, megapro #2 10 bit	184.98 \$
202500031 = Wurth : tube retrec double parois, raccord graisse	208.17 \$
202500032 = Brandt : divers	136.95 \$
202500033 = SIUCQ : contribution 2025	668.78 \$
202500034 = H ₂ O Innovation : contrat de service pour novembre et décembre 2024	1 287.72 \$
202500035 = Simon Godbout-Castonguay : danse trad au BEAM le 31 décembre 2024 (loisirs)	450.00 \$
202500036 = GTE Consultant : mandat de refonte en urbanisme	7 196.02 \$
202500037 = Camions BL : huile, balai à neige, essuie-glace	429.19 \$
202500038 = Novo SST : frais de gestion et fonds de défense pour l'année 2025	1 392.55 \$
202500039 = Gesterra : redevances et enfouissement décembre 2024	786.21 \$
202500040 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines)	192.72 \$
202500041 = Bureau en gros : élastiques, armoire pour clés, papier couleur, agrafeuse, post-it, trombones	384.54 \$
202500042 = Emilie Windsor : frais de déplacement, mout de pommes, jus d'orange, champagne, vin	273.37 \$
202500043 = GSL : envoi	65.63 \$
202500044 = Lemay – Côté : honoraires professionnels (garage)	1 191.29 \$
202500045 = Le code Ducharme : renouvellement service des mises à jour du code municipal et lois municipales	242.81 \$
202500046 = annulé	
202500047 = Pascal Gemme : musique pour veillée de danse du 31 déc. (loisirs)	1 076.28 \$
202500048 = Abriart : 5 ^e versement – agrandissement du garage municipal	85 947.61 \$

202500049 = JB Exp-Air : installation thermopompe	10 577.70 \$
202500050 = Rénovation Guy Chaperon : quincaillerie, main d'œuvre	264.44 \$
202500051 = Patrick Bolduc : 2 tubes de stainless (loisirs)	40.00 \$
202500052 = annulé	
202500053 = Moulin 7 : cannettes de bière soirée du 31 décembre 2024 (loisirs)	303.47 \$
Grenco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
Dubois Méthot : camion Silverado (60 mois)	1 468.08 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2023-02-21 au 2028-01-21)	2 818.45 \$
	<hr/>
	192 153.53 \$

202501-007

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1^{er} décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU'à chaque année la directrice générale et greffière-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

202501-008

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de Groupe RDL Victoriaville sencl pour l'exercice en cours.

Adoptée

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

202501-009

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	48 222 \$
Rémunération de la dir. générale /	
Étudiants, agente développement	132 671 \$
Assurances	24 188 \$
Frais de vérification	25 000 \$
Élections	12 000 \$
Contribution de l'employeur	22 553 \$
CNESST	1 552 \$
Frais de poste	1 500 \$
Téléphone	3 600 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE :		
	Électricité	10 000 \$
	Conciergerie	28 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	Service de la Sûreté du Québec	60 992 \$
PROTECTION INCENDIE :	Quote-part à la Régie	79 700 \$
VOIRIE MUNICIPAL :	Rémunération des employés	125 911 \$
	Contribution de l'employeur	17 000 \$
	CNESST	1 918 \$
	Électricité au garage	10 000 \$
	Téléphone	2 400 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	Éclairage des rues et entretien	2 300 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :	Contrat réseau égout	7 200 \$
	Électricité	9 300 \$
	Vidange et récupération	45 000 \$
	Contrat d'enfouissement	13 000 \$
	Ecocentre	5 500 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	28 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :	Bibliothèque	2 460 \$
	Rémunération responsable biblio.	2 500 \$
	Électricité	3 200 \$
	Contribution financière Loisirs	7 650 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	Intérêts	10 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	entrepôt abrasifs	15 923 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	5 308 \$
	Règlement d'emprunt :	
	acquisition d'un immeuble	12 757 \$
	Camion de déneigement	29 622 \$
	Règlement d'emprunt : Rang 2	16 357 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Agrandissement du garage	17 404 \$
	Location-achat Silverado	17 617 \$
QUOTE-PART (DÉPENSES) :	MRC répartitions générales	1 170 \$
	MRC évaluation	48 816 \$
	MRC loisirs et culture	6 501 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	3 065 \$
	MRC hygiène du milieu	3 735 \$
	MRC entretien fibre optique	2 143 \$
	MRC aménagement, dévelop.	27 489 \$
		951 224 \$
		Adoptée

RÈGLEMENT N° 394
RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2025 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2024 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 2 décembre 2024 ;

202501-010

En conséquence, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.- TAUX DE TAXES

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2025 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement	: 0,6728 \$ / 100 \$ d'évaluation
Sûreté du Québec	: 0,0631 \$ / 100 \$ d'évaluation
Camion de déneigement	: 0,0310 \$ / 100 \$ d'évaluation
Acquisition d'un immeuble	: 0,0130 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (capital)	: 0,0163 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (intérêts)	: 0,0054 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale	
Immeuble non-imposable	: 0,0053 \$ / 100 \$ d'évaluation
Rang 2	: 0,0171 \$ / 100 \$ d'évaluation
Agrandissement du garage	: 0,0180 \$ / 100 \$ d'évaluation
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout	: 125,00 \$ / unité de logement 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation
Vidange de fosse – 2 ans	: 120,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	: 60,00 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération	: 128 \$ / résidence principale 64 \$ / chalet (chemin privé ou domaine privé) 128 \$ / ferme 64 \$ / commerce léger 192 \$ / commerce 384 \$ / commerce lourd 512 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables) 768 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)

Taxe spéciale compostage : 150 \$ / résidence qui refuse de composter
Crédit - compostage : 25 \$ / résidence qui
Taxe pour les chiens : 20 \$ / chien
Bac noir supplémentaire : 200 \$

ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30^e) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 6 mars 2025 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2^e) versement est échu le 8 mai 2025 ; le troisième (3^e) versement est échu le 10 juillet 2025 et le quatrième (4^e) versement est échu le 11 septembre 2025.

ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES

Pour pourvoir au remboursement des dépenses reliées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0053 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2024.

ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	90.00 \$
360 litres noir neuf	120.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	90.00 \$
360 litres vert neuf	120.00 \$

ARTICLE 8.-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Adoptée

CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS(ES)

202501-011

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES / EMPLOYÉS.ES

202501-012

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE le code d'éthique et de déontologie des élus.es et le code d'éthique et de déontologie des employés.es soient reconduit sans aucune modification.

Adoptée

BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

202501-013

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

QUE la quote-part pour l'année 2025 sera de 26 035 \$.

Adoptée

COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

202501-014

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ

202501-015

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la municipalité autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 1 050.70 \$ taxes non incluses.

Adoptée

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressources c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

202501-016

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressources c'est trouver sa zone de recharge** ».

Adoptée

**PROTOCOLE D'ENTENTE TRIENNALE ENTRE LE CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS / ÉCOLE NOTRE-
DAME-DE-LOURDES ET LA MUNICIPALITÉ**

202501-017 Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil autorisent le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien le Protocole d'entente triennale 2025-2028.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC
MÉGABURO - PHOTOCOPIEUR**

202501-018 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service avec Mégaburo au coût de .0106 \$ la photocopie noire et .071 \$ pour la photocopie couleur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

**OFFRE DU JOURNAL ACTUALITÉS-L'ÉTINCELLE
SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

202501-019 Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication d'un hommage aux enseignantes sur 1/16 de page au montant de 169 \$ plus taxes.

Adoptée

ENTENTE POUR VENTE D'UN TERRAIN – LOT 6 207 105

202501-020 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil autorisent la signature d'une entente pour la vente du terrain (lot numéro 6 207 105) ;

QUE les membres du conseil mandatent Mélissa Lévesque, notaire pour la préparation du contrat.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

202501-021

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la conseillère Fanny Gauthier Patoine soit nommée à titre de représentante pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour les deux (2) prochaines années avec les membres du comité, soit : Madame Sylvie Dubois, Madame Valléry Rousseau, le conseiller Claude Dupont et Monsieur John Eggena.

Adoptée

**PROJET MINI-GYM DANS LE CADRE DU PROGRAMME
EN ESTRIE, ÇA BOUGE**

202501-022

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au projet mini-gym qui aura lieu à l'école Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre du Programme en Estrie, ça bouge. Le montant de la contribution municipale sera de 343.70 \$.

Adoptée

**DEMANDE DE RAVIR POUR LA RÉALISATION D'UN
GALA CULTUREL**

202501-023

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 500 \$ à l'organisme RAVIR pour la réalisation d'un Gala culturel qui se tiendra au Camillois de Saint-Camille, le 17 octobre 2025.

Adoptée

APPUI AU PROJET « LA MARCHÉ »

202501-024

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet « La Marche : parcelles agricoles, solution d'habitation abordable et réseau de soutien pour la relève » sans engagement monétaire officiel.

Ce projet déposé par le Collectif de la communauté de Saint-Adrien s'inscrit dans les objectifs de la planification stratégique de la municipalité et répond aux actions prioritaires identifiés dans le Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN).

Le maire, Pierre Therrien ainsi que la conseillère, Marie-Pier Therrien déclarent leurs intérêts dans ce dossier.

Adoptée

CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a déposé un appel d'offre public sur seao pour le projet de skatepark ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions tel que détaillé ci-dessous :

Construction RD Skatepark	218 000 \$
Tessier Récréo-parc	219 999 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysé et évalué à partir d'une grille de pointage ;

202501-025

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Construction RD Skatepark.

Adoptée

ÉLECTRIFICATION DU CONTENEUR

202501-026

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Pelletier et Picard pour le l'électrification du conteneur au montant de 1 800 \$ plus taxes.

Le conseiller Francis Picard déclare son intérêt.

Adoptée

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025 DE LA MEUNERIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 8 janvier 2025 au montant de 5 000 \$ afin d'assurer la vitalité de l'organisme ;

202501-027

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ pour l'année 2025 en trois (3) versements ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se réserve l'usage de la salle quatre (4) fois par année avec un avis de 30 jours ;

QUE l'aide financière n'est pas récurrente.

Adoptée

ÉLECTRIFICATION DE L'ABRI BUS

202501-028

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Pelletier et Picard pour le l'électrification de l'abri bus au montant de 975 \$ plus taxes et un banc sera installer pour un montant de 200 \$.

Le conseiller Francis Picard déclare son intérêt.

Adoptée

FESTIVITÉ PRINTANIÈRE 3^E ÉDITION

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC des Sources de son Cadre de vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Festivités printanières : pour sortir de sa tanière* offrira des activités en lien avec la production alimentaire et/ou la cueillette sauvage dans chaque municipalité de la MRC des Sources incluant Saint-Adrien.

CONSIDÉRANT QUE le projet est en concordance avec l'axe de vitalisation - Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

202501-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin

appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet *Festivités printanières : Pour sortir de sa tanière*, présenté par l'organisme Danville en Transition présente au comité de vitalisation de la MRC des Sources une demande de contribution financière pour le fonds pour l'attractivité.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme 300.00 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers présentés et les frais d'impression avec envoie publipostage de la publicité.

QUE Municipalité de Saint-Adrien facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêts.

Adoptée

**SEMAINE DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – CONCOURS
POUR ÉLÈVES**

202501-030

Il est proposé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement en versant un montant de 50 \$ pris à même le budget culturel pour le concours dans le cadre de la persévérance scolaire.

Adoptée

FONDATION DU CSSS DES SOURCES – DON

202501-031

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse un don au montant de 250 \$ à la Fondation du CSSS des Sources.

Adoptée

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 202412-354
DÉDOMMAGEMENT POUR L'ESSENCE POUR LE PROJET
DE SKI DE FOND**

202501-032

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de dédommager monsieur Christian Côté pour l'essence dans le projet de ski de fond au montant de 500 \$ pour la saison 2024-2025, soit 250 \$ payé par la FADOQ et 250 \$ par la Municipalité.

Adoptée

BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU GARAGE

202501-033

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Fanny Gauthier Patoine

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Pelletier et Picard pour le branchement de la génératrice au garage au prix budgétaire maximal de 11 000 \$.

Le conseiller Francis Picard déclare son intérêt, se retire de la salle à 20 h 20 et réintègre la rencontre après ledit point à 20 h 25.

Adoptée

CONFORMITÉ DU DEVIS – AGRANDISSEMENT DU GARAGE

202501-034

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les conseillers Francis Picard et Richard Viau soient désignés pour s'assurer de la conformité des travaux exécutés lors de l'agrandissement du garage avant d'effectuer le paiement final dans ce projet.

Adoptée

NOUVELLES NORMES POUR LE RECYCLAGE

Une demande sera faite auprès de Récup Estrie afin de recevoir un document explicatif des matières recyclables afin de le partager aux résidents.

**SALON D'INFORMATION DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES – POINT D'INFORMATION**

Geneviève Chenel informe les personnes présentes du Salon d'information qui aura lieu au Centre communautaire le 25 janvier prochain de 13 h à 16 h.

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU
COLLECTIF POUR LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-ADRIEN**

Après discussions, il a été convenu de verser une partie de la subvention annuelle, soit 5 000 \$ en début d'année et de verser la balance à la séance de décembre après avoir déduit toutes les dépenses de photocopies, de frais de poste ou autre faites pour le Collectif pour la communauté de Saint-Adrien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202501-035

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h 40.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

